

## Méthodologie de la publication trimestrielle sur l'emploi salarié et le marché du travail du secteur des transports et de l'entreposage

### Notice méthodologique

(Dernière mise à jour : juin 2017)

#### ■ Sources

##### L'emploi salarié du secteur des transports et de l'entreposage

L'Insee publie le niveau d'emploi salarié trimestriel du secteur des transports et de l'entreposage (HZ). Le service de la donnée et des statistiques (SDES) ventile ce chiffre par sous-secteur en utilisant les évolutions d'emploi salarié issues de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) et des données provenant directement de la SNCF.

Les estimations d'emploi de l'Insee comptabilisent le nombre de personnes en emploi au sens du Bureau International du Travail (BIT). Ces estimations couvrent la France métropolitaine et les départements et région d'outre mer (Drom) hors Mayotte.

##### La révision des séries d'emploi

Les séries d'emploi salarié de cette publication sont provisoires et corrigées, entre autres, au moment de l'estimation des données annuelles définitives de l'Insee.

##### Les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi

Le marché du travail « transport et logistique » est défini à partir des métiers concernés par les offres et les demandes d'emploi gérées par Pôle emploi en France métropolitaine. Le SDES a retenu 39 des métiers du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (Rome) et les a agrégés en 6 groupes.

Les métiers sont transversaux aux secteurs d'activité. Par exemple, la conduite de conducteurs de poids lourds sur longue distance peut être exercée dans une entreprise du commerce ou de l'industrie.

Le changement de la nomenclature des métiers de Pôle emploi fin 2009 perturbe la continuité des séries statistiques d'ensemble, en particulier du fait des « autres métiers du T & L ».

#### ■ Définitions

• **Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)** sont le stock des demandeurs d'emploi en fin de mois inscrits à Pôle emploi.

La catégorie A correspond aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, sans emploi et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi. Les catégories B et C correspondent aux demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et ayant exercé au cours du mois une activité réduite de 78 heures ou moins (catégorie B) ou de plus de 78 heures (catégorie C). Les catégories A, B et C regroupent tous les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, qu'ils aient ou non exercé une activité réduite au cours du mois écoulé.

• **Les demandes d'emploi enregistrées (DEE)** sont un indicateur de flux des nouvelles inscriptions à Pôle emploi. La notion de demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi est différente de celle de chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT) : certains demandeurs ne sont pas chômeurs au sens du BIT, par exemple les demandeurs en activité réduite. Inversement certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi.

• **Les offres d'emploi collectées (OEC)** sont le flux des offres collectées par Pôle emploi.

Elles sont classées suivant trois types :

- les offres d'emploi durable, pour des contrats de plus de six mois ;
- les offres d'emploi temporaire, pour des contrats compris entre un et six mois ;
- les offres d'emploi occasionnel, pour des contrats de moins d'un mois.

• **L'indicateur de tension** est le rapport du nombre d'offres d'emploi collectées au nombre de demandes d'emploi enregistrées en catégorie A sur une même période (OEC/DEE). La comparaison du niveau de ce ratio n'est pas aisée car les modes de recrutement et le recours à des offres d'emploi déposées à Pôle emploi diffèrent.

Sa moyenne de long terme est calculée depuis 1996. Les évolutions ne sont donc pas calculées (« n.s. » : non significatif) pour certains sous-secteurs dont les données ne sont disponibles que depuis début 2010. En effet, un changement de nomenclature du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (Rome) de Pôle emploi est intervenu fin 2009 et a engendré la version Rome-V3. De nouveaux métiers sont alors apparus, sans correspondance directe avec l'ancienne nomenclature.

Pour en savoir plus, consulter le site de la [Dares](#), rubrique Études et statistiques/Données statistiques (de A à Z)/La statistique mensuelle du marché du travail (STMT) : éléments méthodologiques.

### ■ La correction des variations saisonnières et des jours ouvrables

Les séries reflétant une activité socio-économique sont souvent sensibles aux saisons. La série corrigée des variations saisonnières (CVS), construite à partir de la série initiale dite « série brute », permet de neutraliser les évolutions habituelles de l'année pour mieux faire ressortir à la fois les tendances de fond et les évolutions exceptionnelles. Contrairement au « glissement annuel » où pour éliminer la saisonnalité, on compare un trimestre avec le même trimestre de l'année précédente, la série CVS permet de comparer directement chaque trimestre avec le trimestre précédent. Cela lui confère deux avantages par rapport au glissement annuel. D'une part, l'interprétation d'un trimestre ne dépend que du passé récent et non d'événements survenus jusqu'à un an auparavant. D'autre part, on détecte rapidement les retournements et on mesure les nouvelles tendances sans retard. La série corrigée des jours ouvrables (CJO) permet de neutraliser l'impact des nombres inégaux de jours ouvrables d'un trimestre à l'autre, de la même façon que la série CVS neutralise l'impact des différentes saisons. La combinaison des CVS et des CJO permet de fournir une information sur l'évolution instantanée des phénomènes économiques, abstraction faite des phénomènes calendaires explicables habituels. La nouvelle valeur de la série brute est intégrée chaque trimestre dans le calcul des profils saisonniers historiques. Les coefficients saisonniers sont donc réestimés chaque trimestre ce qui peut faire réviser légèrement la série CVS. La structure des modèles de désaisonnalisation est validée une fois par an. Il en va de même pour la correction des jours ouvrables.

Les séries du marché du travail sont désaisonnalisées au niveau le plus fin, la série d'ensemble étant obtenue par agrégation des séries élémentaires. Une exception existe pour les DEFM de catégorie A qui sont désaisonnalisées directement au niveau agrégé - ce n'est donc pas la somme des sept séries par métier ; une autre exception existe pour les séries d'indicateur de tension qui sont des ratios désaisonnalisés pour chaque métier et ne sont donc pas le résultat du rapport des séries d'offres et de demandes désaisonnalisées séparément.

### ■ Diffusion

Les séries longues trimestrielles de l'emploi salarié, ainsi que celles des offres et des demandes pour les métiers « Transport et Logistique », sont disponibles sur le site du SDES : [www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/), rubrique Transports / L'emploi dans les transports / Emploi et marché du travail dans les transports.